

## Assurant aux salariés... leur formation à distance

En cas de questions : + 352 27 494 - 600 ou [formation@LLLC.lu](mailto:formation@LLLC.lu)

**CHAMBRE DES SALARIÉS - 15 AVRIL 2020**

### *COVID-19 : INFORMATIONS PRATIQUES : LE LUXEMBOURG LIFELONG LEARNING CENTER PROPOSE DES FORMATIONS À DISTANCE*

Suite aux récentes mesures arrêtées par le Gouvernement face à l'évolution de l'épidémie due au coronavirus (COVID-19), la Chambre des salariés (CSL) a été contrainte le 13 mars dernier, de suspendre l'ensemble de ses activités de formation. Cette crise sanitaire nous impacte tous, à différents niveaux.

La Chambre des salariés reste à vos côtés et assure la continuité des formations proposées par le Luxembourg Lifelong Learning Center (LLLC) malgré la crise sanitaire et le confinement imposé.

Elle désire permettre à ceux qui le souhaitent de continuer leur projet de formation et de développement personnel et professionnel.

Pour ce faire, le LLLC/CSL propose à ses participants de poursuivre leurs cours en utilisant de nouveaux outils technologiques de formation à distance. Ainsi, des sessions de visio-conférence seront tenues par nos formateurs et compléteront les activités pédagogiques mises à disposition sur la plateforme d'apprentissage virtuelle de la CSL.

Cette solution e-learning est fiable, facilement accessible et ne requiert qu'un équipement technique de base, à savoir :

- un accès internet ;
- un ordinateur connecté idéalement à une webcam, un haut-parleur et un micro.

Nous vous invitons à consulter sur [www.LLLC.lu](http://www.LLLC.lu) à partir du 20 avril 2020 les formations proposées à distance.

#### **LE LLLC À VOS CÔTÉS :**

Nos locaux sont fermés au public, néanmoins nos collaborateurs du LLLC sont à votre écoute et peuvent vous accompagner dans la définition et la réalisation de vos projets « formation ».

N'hésitez pas à les contacter par e-mail : [formation@LLLC.lu](mailto:formation@LLLC.lu) ou par téléphone : +352 27 494 600.